

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Conseil d'administration

Séance du 27 novembre 2008

Délibération n°2008-11

Sur présentation du directeur de l'établissement, le conseil d'administration,
après en avoir délibéré,

Adopte la décision budgétaire modificative n°1 de l'année 2008.

Le Président

